

**Adn Mont-Blanc**

*4, Rue du BULLOZ*

*ANNECY-LE-VIEUX*

*74 940 ANNECY*



*Société de commissariat aux comptes*

*Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes*

*Rattachée à la CRCC Dauphiné-Savoie*

**CRAN-GEVRIER ANIMATION**

**21, rue du Vernay**

**74960 CRAN-GEVRIER**

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021**

**CRAN-GEVRIER ANIMATION**

21, rue du Vernay

74960 CRAN-GEVRIER

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

**CRAN-GEVRIER ANIMATION**

**21, rue du Vernay**

**74960 CRAN-GEVRIER**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

A l'assemblée générale de Cran-Gevrier Animation,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Cran-Gevrier Animation relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

*Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

*Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

**Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes de l'exercice pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

Nos contrôles ont notamment porté sur les subventions reçues et la séparation des exercices.

#### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau.

#### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Annecy,  
le 22 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes  
Adn Mont-Blanc



**Philippe SIXDENIER**  
Associé

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	26 505	26 505	0-	0-			
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains	5 336		5 336	5 336			
	Constructions	8 274	8 090	184	368	184-	50.00-	
	Installations techniques, matériel et outillage	47 421	47 254	167	1 104	937-	84.89-	
	Autres immobilisations corporelles	85 626	84 119	1 507	1 202	305	25.38	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	15 711		15 711	15 711				
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
<b>Total II</b>	<b>188 873</b>	<b>165 969</b>	<b>22 905</b>	<b>23 720</b>	<b>816-</b>	<b>3.44-</b>		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	<b>Créances (3)</b>							
	Clients et comptes rattachés	1 162		1 162	41 134	39 972-	97.17-	
	Autres créances	118 653		118 653	137 853	19 200-	13.93-	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	622 143		622 143	513 906	108 236	21.06		
Charges constatées d'avance (3)	3 175		3 175	3 277	102-	3.10-		
<b>Total III</b>	<b>745 133</b>		<b>745 133</b>	<b>696 171</b>	<b>48 962</b>	<b>7.03</b>		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>934 006</b>	<b>165 969</b>	<b>768 038</b>	<b>719 891</b>	<b>48 147</b>	<b>6.69</b>		

(1) Dont droit au ball

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	249 158	142 753	106 404	74.54
	<b>Réserves</b> Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves	20 000	20 000		
	Report à nouveau				
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	75 748	106 404	30 657-	28.81-
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	<b>Total I</b>	344 905	269 158	75 748	28.14
	AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées			
	<b>Total II</b>				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	83 112	92 493	9 382-	10.14-
	<b>Total III</b>	83 112	92 493	9 382-	10.14-
DETTES (1)	<b>Dettes financières</b> Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	<b>Dettes d'exploitation</b> Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	34 006 54 594	43 570 49 364	9 564- 5 230	21.95- 10.59
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	63 787	65 285	1 498-	2.29-
	<b>Total IV</b>	187 634	200 021	12 387-	6.19-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	187 634	200 021	12 387-	6.19-
	<b>Total IV</b>	340 021	358 240	18 219-	5.09-
	Ecart de conversion passif (V)				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	768 038	719 891	48 147	6.69

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

340 021 358 240

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	564 298	4 288	568 586	527 444	41 143	7.80
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	<b>564 298</b>	<b>4 288</b>	<b>568 586</b>	<b>527 444</b>	<b>41 143</b>	<b>7.80</b>
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			515 335	503 439	11 896	2.36
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			22 052	15 871	6 181	38.95
Autres produits			13 369	20 501	7 132-	34.79-
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			<b>1 119 342</b>	<b>1 067 254</b>	<b>52 088</b>	<b>4.88</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			292 697	264 048	28 649	10.85
Impôts, taxes et versements assimilés			12 166	12 446	281-	2.26-
Salaires et traitements			575 022	554 046	20 975	3.79
Charges sociales			152 141	122 629	29 512	24.07
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 784	2 837	53-	1.87-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			2 927	2 640	288	10.90
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			<b>1 037 736</b>	<b>958 646</b>	<b>79 091</b>	<b>8.25</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			<b>81 606</b>	<b>108 609</b>	<b>27 003-</b>	<b>24.86-</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	2 707	2 011	696	34.60
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>	<b>2 707</b>	<b>2 011</b>	<b>696</b>	<b>34.60</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>				
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>2 707</b>	<b>2 011</b>	<b>696</b>	<b>34.60</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>84 313</b>	<b>110 620</b>	<b>26 307-</b>	<b>23.78-</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 253	1 503	5 751	382.67
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>Total VII</b>	<b>7 253</b>	<b>1 503</b>	<b>5 751</b>	<b>382.67</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	15 818	5 718	10 100	176.63
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>Total VIII</b>	<b>15 818</b>	<b>5 718</b>	<b>10 100</b>	<b>176.63</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	<b>8 565-</b>	<b>4 215-</b>	<b>4 349-</b>	<b>103.18-</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>1 129 302</b>	<b>1 070 768</b>	<b>58 534</b>	<b>5.47</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>1 053 555</b>	<b>964 364</b>	<b>89 191</b>	<b>9.25</b>
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	<b>75 748</b>	<b>106 404</b>	<b>30 657-</b>	<b>28.81-</b>

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

## SOMMAIRE

Page

<b>1</b>	<b>REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
	Principes et conventions générales	2
	Permanence ou changement de méthodes	2
	Informations générales complémentaires	2
	Information au titre d'un événement post clôture	2
<b>1</b>	<b>COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
	Produits à recevoir	3
	Détail des produits à recevoir	3
	Charges à payer	4
	Détail des charges à payer	4
	Charges et produits constatés d'avance	5
	Détail des produits constatés d'avance	5
<b>2</b>	<b>ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>	
	Provisions	
	Engagement en matière de pensions et retraite	6
	Provisions pour risques	6
<b>3</b>	<b>PRISES EN CHARGE DE LA COMMUNE</b>	
	Contribution diverses	6
	Locaux	6
	MAM locaux	6
	Subvention	6

NA = Non Applicable

## **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **Principes et conventions générales**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07 du 10 décembre 2018 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code du commerce, du décret comptable du 29/11/1983, ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

### **Permanence des méthodes**

La méthode d'enregistrement des recettes est globale depuis septembre 2015. La facturation aux familles est annuelle (pour les activités régulières), et en fin de période pour les activités trimestrielles ou d'accueil de Loisirs. Cet exercice, la facturation annuelle a été datée à la date de l'inscription. Ainsi, la quasi-totalité des recettes des activités régulières est enregistrées courant du 4<sup>ème</sup> trimestre civil, et sont proratisées en 1/3-2/3 pour « cadrer » à la période d'activité (du 15 Septembre au 30 Juin environ).

### **Informations générales complémentaires**

L'exercice présenté comporte 12 mois d'activité, et coïncide avec l'année civile.

### Information au titre d'un événement post-clôture

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23/03/2020 d'urgence constituent un événement majeur à la clôture de l'exercice 31/12/2021. CRAN GEVRIER Animation a estimé à la date d'arrêté de ses comptes, que le premier confinement a eu un impact sur son activité. L'association a adapté son fonctionnement pour tenir compte des mesures sanitaires prises par le gouvernement, notamment les gestes barrières.

L'approche ciblée a été retenue afin de présenter les principaux impacts liés à la pandémie. Nous n'avons listé que les postes majeurs et significatifs.

Dans l'objectif de maintenir un budget responsable et à l'équilibre, nous avons pris de nombreuses mesures pour limiter les frais de fonctionnement de CRAN GEVRIER Animation pendant la COVID et post COVID.

L'objectif sous-jacent était d'absorber la baisse des recettes générées par l'absence de ventes de spectacles et activités ainsi que les frais inhérents à la mise en conformité de nos locaux et protections (masques, gel, plexi) contre la COVID de nos salariés.

Fermeture du centre de loisirs à partir du 06/04/21 jusqu'au 23/04/2021 (un mercredi + vacances de printemps).

Fermeture des activités du 01/01/2021 au 09/06/2021 avec maintien de certaines activités en Zoom. Activités perturbées par l'obligation du pass sanitaire en septembre entraînant de nombreuses annulations des adhérents et de certains cours et stage (professeurs sans pass).

Les leviers d'économie :

- Recours au chômage partiel de mars à janvier à juin pour les activités et au mois d'avril pour le centre de loisirs : 32 827 €
- Dons sur remboursements d'activités : 3 605,55 €.
- Exonérations de charges COVID-19 (part patronale URSSAF) pour un montant de 30 336€
- Subvention état –aides au paiement COVID pour un montant de 36 273 €
- Subvention centre de loisirs exceptionnelle pour COVID CAF : 10 000 €.
- Subvention CLAS exceptionnelle pour COVID CAF : 3 500 €.
- Diverses économies liées à la baisse d'achat de spectacles entrées, de fournitures pédagogiques, d'alimentation, d'achat repas adhérent, de publicité (moins d'évènements), de carburant, de mission & déplacement, des prestataires activités + droits d'auteur liés aux activités/spectacle, location immobilière + matériel et véhicules, (logement artistes pour spectacle, et logement centre de loisirs)

En contrepartie, nous avons subi les hausses de charges et baisses de revenus suivants pour un total de 90 655 euros :

- 61 622 euros de baisse de participation des familles (Compensation confinement – 30 000 € passé sur 2021).
- 16 478 € de remboursement suite à l'annonce du Pass sanitaire obligatoire sur activité 2021-22.
- 12 555 euros de baisses de recettes relatives à la fermeture des vacances de printemps.
- Divers frais engagés pour la mise aux normes et la communication autour du COVID : Produits d'entretien, entretien locaux (désinfection).

La continuité d'exploitation n'est pas remise en cause au 31/12/2021.

## COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

### Produits à recevoir

Montants des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Exonérations de charges COVID-19 (part patronale URSSAF)	0 €
Subvention à recevoir	7 415 €
Divers produits à recevoir	68 171 €
<b>Total</b>	<b>75 586 €</b>

### Détail des produits à recevoir

	Montant
<b>USAGERS, PRODUITS À RECEVOIR</b>	
<b>PERSONNEL, PRODUITS À RECEVOIR</b>	<b>585 €</b>
CPAM	418 €
AIDE APPRENTIS	167 €
<b>DIVERS, PRODUITS À RECEVOIR</b>	<b>67 586 €</b>
CENTRE SOCIAL – CAF	61 481 €
CARSAT	750 €
RECETTES DIVERSES (MAIRIE/LOC TERRAINS) en lien avec l'activité	1 945 €
<b>SUBVENTIONS A RECEVOIR</b>	<b>7 415 €</b>
REMBOURSEMENT FORMATION	5 638 €
FONJEP 4 TR 2021	1 777 €

### Charges à payer

<b>Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan</b>	<b>Montant</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 829 €
Dettes fiscales et sociales	54 594 €
Avoirs A Etablir	0 €
<b>Total</b>	<b>77 423 €</b>

### Détail des charges à payer

	<b>Montant</b>
<b><u>FOURNISSEURS, FACTURES NON PARVENUES</u></b>	
*Provision honoraires CAC 2021	5 350 €
*Médecine du travail	4 190 €
*Repas décembre (mairie)	4 791 €
*FOL 4TR 2021	4 615 €
*PULSE TRAINING NOV/DEC	1 475 €
*ARH 4TR 2021	1 200 €
*LOYER VERNAY	527 €
*OTIS 4TR2021	172 €
*FRAIS DEPLACEMENT ODELIA	111.09 €
*CARROSSERIE FONTANA	90 €
*EDF	83.52 €
<b><u>DETTES FISCALES ET SOCIALES</u></b>	
* Salaire 12/2021	5 981 €
*Caisse sociale	35 277 €
*Provision CP 2021	5 548 €
*Provision Charges Sociales s/CP 2021	2 219 €
*Taxe sur les salaires	3 935 €
* Divers – Prélèvement à la source	484 €

### Charges et produits constatés d'avance

<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>Exploitation</b>
Charges d'exploitation	3 175 €
<b>Total</b>	<b>3 175 €</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>Exploitation</b>
Produits d'exploitation	187 634 €
<b>Total</b>	<b>187 634 €</b>

### Détail des charges constatées d'avance :

<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>Exploitation</b>	<b>Financier</b>	<b>Exceptionnel</b>
CCA Abonnement/cotisation 2021	722.61 €		
CCA Loyer + EDF	0 €		
CCA Redevance & Droits d'auteurs	1 704.53 €		
CCA Communication/pub 2021	76.35 €		
CCA Maintenance informatique	333.54 €		
CCA Entretien bâtiment	338.23 €		
<b>Total</b>	<b>3 175,26 €</b>		

### Détail des produits constatés d'avance :

<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>Exploitation</b>	<b>Financier</b>	<b>Exceptionnel</b>
Adhésions 2021-2022 Recettes sur activités régulières et Centre de Loisirs saison 2021/2022	187 634 €		
<b>Total</b>	<b>187 634 €</b>		



## ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraite

Indemnités de départ à la retraite

Ils sont provisionnés dans les états financiers.

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
50 ans et +	<1 à < 12 ans	56 423 €
<b>Total</b>		<b>56 423 €</b>

### Hypothèses des calculs retenues

- \* Départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- \* Prise en charge des salariés de + de 50 ans, et quel que soit leur ancienneté dans la structure.
- \* Méthode de calcul simplifiée : il est fait abstraction de la probabilité de départ à la retraite, du décès avant l'âge du départ. Il est considéré que la revalorisation des salaires est compensée par son actualisation.

PRISES EN CHARGE

	<b>Montant</b>
VALORISATION DU BENEVOLAT Prise en charge de formations	157 460 €
LOCAL JEUNES Contribution en nature	5 107,92 €
LOCAL CGA Contribution en Nature	90 000,00 €
PRISE EN CHARGE	
<b>Total</b>	<b>252 567,92 €</b>

**CRAN-GEVRIER ANIMATION**

21, rue du Vernay

74960 CRAN-GEVRIER

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2021

**CRAN GEVRIER ANIMATION**

21, rue du Vernay

74960 CRAN-GEVRIER

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de Cran-Gevrier Animation,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**Convention soumise à l'approbation de l'organe délibérant**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant, en application des dispositions de l'article L 612-5 du Code de commerce.

Fait à Annecy,  
le 22 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes  
Adn Mont-Blanc



**Philippe SIXDENIER**  
Associé